

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De LÉOJAC BELLEGARDE

Séance du 20 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier à vingt heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur QUATRE Christian, Maire.

Date de convocation : 16/01/2026

Date d'affichage : 16/01/2026

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 11

Représenté : 1

Votants : 12

Etaient présents : M Christian QUATRE, M Pierre MAZILLE, M Philippe LEBLANC, Mme Fabienne PLANCO, Mme LEMAIRE Christine, M Brice CASTETS, Mme Nathalie GOMEZ, Mr Arnaud TESQUIE, Mme Meline LEROUX M Fabien SZOPA, Mme CANO LEGEAY Chrystel

Représentés : M Jérôme LUCIANAZ

Secrétaire de Séance : Madame PLANCO Fabienne

N° D20260120_01

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

(dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Afin de pouvoir mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026, Mr le Maire propose de l'autoriser à ouvrir des crédits dans la limite des 25% prévu au BP 2025, dont les montants sont ci-dessous.

Chapitre	Crédits votés en 2025 au BP + DM (€)	25 % (maximum) pouvant être ouverts (€)
21	87 983.00 + (-504.56) = 87478,44	21 869.61
23	56 000.00	14 000.00
Total		35 869.61

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE la proposition de Mr le Maire à l'unanimité.

N° D20260120_02

Location local communal – cabinet médical

Mr le Maire propose de louer pour la somme de 200 euros par mois, le local qui servira de cabinet médical au médecin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE la proposition de Mr le Maire à l'unanimité.

N° D20260120_03

Journée de solidarité

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité dans la collectivité. Après avis du CST en date du 4 décembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité que la journée de solidarité sera accomplie dans la collectivité de la manière suivante, à partir du 01 janvier 2026 :

- Pour les services administratifs et techniques : le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur ;
- Pour le service école : les heures étant dues au titre de la journée de solidarité seront effectuées sur un jour de ménage à la pré-rentrée.

N° D20260120_04

Participation voyage scolaire

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les enseignants souhaitent organiser 2 voyages scolaires en 2026 :

- un voyage pour les CM2
- un voyage pour les classes de GS-CP et CE1-CE2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE la proposition de Mr le Maire à 8 voix pour et 4 voix contre.

N° D20260120_05

Encaissement chèque émis par le trésor public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésor Public lui a remis un chèque, au titre d'un dégrèvement de la taxe foncière, d'un montant de 56.00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité, que le chèque de 56 euros soit encaissé par le receveur municipal.

N° D20260120_06

DELIBERATION AUTORISANT LE RECOURS AU SERVICE D'ASSISTANCE A L'ARCHIVAGE DU CDG 82 (phase 2)

Dans le cadre de la convention cadre d'une durée de 3 ans, le CDG 82 a mis à la disposition de la commune de Léojac-Bellegarde une équipe d'archivistes professionnels qui a mis en place les bases d'une gestion saine et conforme à la réglementation.

La convention cadre (phase 1) arrivant à son terme, la continuité du partenariat est formalisée par le contrat annuel de suivi et de maintenance de l'archivage (phase 2), dont l'objet est d'accompagner la collectivité dans les mises à jour et optimisations nécessaires au système mis en place. Ce suivi coûtera à la commune la somme forfaitaire correspondant à la collectivité de 290 €/an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE la proposition de Mr le Maire à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré demandant l'autorisation d'exploiter des parcelles de terrain appartenant à la commune.

La cérémonie des vœux, qui s'est tenue le dimanche 11 janvier 2026, a réuni de nombreuses personnes.

Le médecin devrait commencer son activité début février.

À Léojac Bellegarde, le 21 janvier 2026

Le Maire,
Christian QUATRE

